

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/12

CONVENTION D'OBJECTIFS : ASSOCIATION DIDEA – AVENANT N° 5

Madame Maférima DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Ville, dans le respect de l'annualité budgétaire et en fonction des agréments de la Caisse d'Allocations Familiales, a accordé pour 2019 une subvention de 170.000 € (97.000 € pour Génicart et 73.000 € pour Carriet) à laquelle s'ajoute une subvention de 10.000 € pour l'amorçage de l'activité REESSTo, ce qui correspond à une subvention totale de 180.000 €.

Conformément à la convention d'objectifs, une enveloppe de 40.000 € a été attribuée dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour permettre à l'Association « Développement, Initiatives, Démocratie, Échanges, Engagement » (DIDEE) de bénéficier de locaux conformes à ce qui est nécessaire sur le quartier de Carriet. 23.000 € ont déjà été versés en 2016 et 2017 dans le but de préfigurer leur installation.

L'Association DIDEE ayant obtenu le renouvellement de son agrément pour le centre social Carriet, va s'implanter dans les nouveaux locaux du bailleur Domofrance situés rue Jacques Thibaud.

Ces locaux d'une superficie de 250 m² environ nécessitent des travaux de réhabilitation. Il est donc nécessaire de verser le solde de l'enveloppe de 40.000 € soit 17.000 € dédiés au financement de ces travaux.

Avis favorable de la Commission Ville sereine du 1^{er} avril 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 qui prévoit pour les personnes publiques « l'obligation de conclure une convention d'objectifs avec les organismes de droit privé dont le montant de la subvention excède 23.000 € ».

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2018 – N° 2018/14.12/02.3.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt de soutenir les initiatives de l'Association DIDEE qui sont en cohérence avec le projet municipal et qui contribuent au dynamisme de la Ville ;

DÉCIDE :

Article 1 :

d'approuver les termes de l'avenant N° 5 à la convention d'objectifs.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 5 à la convention d'objectifs de l'Association « Développement, Initiatives, Démocratie, Échanges, Engagement » permettant de lui allouer la somme de 17.000 €.

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Lormont Avenir,
1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**